

LES NOUVEAUTÉS DE LA RENTRÉE

En plus d'un **changement inopiné de ministre**, la rentrée 2014 sera marquée par **différentes nouveautés** sur lesquelles vous trouverez de plus amples informations dans les publications de rentrée de votre syndicat affilié à la FAEN.

1 - Modification des statuts des enseignants

Les **décrets** modifiant les obligations de service et les missions des enseignants **ont été publiés** au Journal officiel du 23 août.

- **Le décret relatif au premier degré** s'applique à la rentrée 2014 dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.
- **Le décret relatif au second degré** s'appliquera à la rentrée 2014 pour le décompte des maxima de service dans les établissements de l'éducation prioritaire. Les autres dispositions (les plus nombreuses) entreront en vigueur à la rentrée 2015.
- **Le décret relatif au statut des PEGC** adapte aux professeurs de ce corps les dispositions prévues pour les autres professeurs du second degré.

2 - Conseil École-Collège

Il **devrait être partout mis en place à la rentrée 2014**. Il doit proposer des modalités de coopération et des enseignements communs aux écoles et au collège **pour l'acquisition du socle commun**.

Non seulement **l'utilité de ce conseil chronophage est fortement contestée** par de nombreux enseignants, notamment dans le second degré, mais **un très récent rapport de l'inspection générale en formule de sombres pronostics** à partir des expérimentations conduites.

3 - Sanctions et punitions

Un décret (24 mai) et sa circulaire d'application (30 mai) ont été publiés au journal officiel et au B.O. Ils visent à « ...donner toute leur place aux étapes de prévention et de dialogue préalablement à l'application d'une sanction ».

Pour résumer la nouvelle démarche : **il sera encore plus long et encore plus difficile de sanctionner et de punir un élève**.

Le durcissement du parcours du combattant aboutissant à l'attribution d'une punition ou d'une sanction vise à **décourager les personnels** de punir ou de sanctionner les élèves perturbateurs ou violents **et à subir, y compris des situations inacceptables**.

4 - Convention lycée –enseignement supérieur

Pendant du socle commun et de son rapprochement école-collège, **le bloc « bac-3/bac+3 »**, visant à adapter l'enseignement supérieur au niveau actuel des bacheliers, **se dessine**.

A la rentrée 2014, chaque lycée public comportant au moins une formation supérieure conclura **une convention avec un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur**.

5 - La formation

En formation initiale les ESPE accueilleront pour la première fois les lauréats des « concours rénovés ». Ceux recrutés à partir du niveau master 1 prépareront le master 2 et effectueront un mi-temps d'enseignement.

Pour la formation continue, la circulaire de rentrée l'a présentée comme la « clé de voute » d'une éducation réussie. Mais elle ne dépasse pas le stade des recommandations : « *une formation au tutorat pourra être envisagée..* ». **Pour la FAEN**, il ne suffit pas « *d'envisager* » la formation de formateurs ; **il faut développer la formation continue pour tous les personnels**.

6 - Des annonces

L'année 2014-2015 devrait voir aboutir **la définition du nouveau socle commun**, la réforme de l'éducation prioritaire mais pourrait également voir la **remise en cause des SEGPA**.

Ces sujets (non exhaustifs) sont marqués par des **différences d'analyse et de proposition des syndicats**. Certains réclament ou favorisent la prise de telles mesures, d'autres les dénoncent et les combattent. D'où **l'importance des choix syndicaux des personnels et de leurs votes lors des élections professionnelles**.

Sans ambiguïté aucune, la FAEN et ses syndicats défendent en priorité les intérêts des personnels.



DANS LE COLLIMATEUR BUDGETAIRE : Tel un serpent de mer, le coût de l'enseignement du second degré en France refait surface à intervalles réguliers à la une des médias.

Des « Notes » du ministère, des études internationales servent de support à ces attaques récurrentes. La dernière en date vient du « **Commissariat général à la stratégie et à la prospective** », service du Premier Ministre, dans un rapport intitulé « **Quelle France dans 10 ans ?** ».

Trois secteurs jugés « peu efficaces » sont plus particulièrement dans le collimateur budgétaire : la santé, la vieillesse et l'enseignement du second degré.

Les dépenses par élève du second degré seraient en France supérieures de 21% à la moyenne de l'OCDE. En cause, selon le rapport, **le taux de redoublement** (28% des élèves français de 15 ans contre 12% de moyenne européenne) et **l'enseignement en lycée** (11 470 € par lycéen contre 8 370 € pour un collégien).

En lycée, les « coupables », qui constituent autant de sources d'économies potentielles sont désignés : **le nombre des enseignements et le nombre global des heures de cours.**

Mais les exemples cités sont soigneusement choisis pour amener à la conclusion voulue : **faire des économies.**

Par contre, **le rapport occulte des réalités tout aussi lourdes de sens** : 12 pays de l'OCDE consacrent au fonctionnement de leur éducation des sommes supérieures aux nôtres ; **le coût complet d'un parcours primaire-secondaire en France (106 739 dollars) est inférieur à la moyenne de l'OCDE (107 095 dollars) ;**

La France fait partie des pays de l'OCDE où les dépenses d'éducation ont baissé entre 2000 et 2010.

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVES 2014

Conséquence logique de la mise en œuvre du « pacte de responsabilité » annoncé par le Président de la République, **le Parlement a définitivement adopté la loi de Finances rectificative**, pour 2014, le 23 juillet (Budget 2014).

Dès l'annonce de ce pacte, nous avons interrogé le Premier Ministre de l'époque, sans obtenir de réponse d'ailleurs, sur ses conséquences sur le budget de l'Education nationale. Maintenant nous avons la réponse : **plus de 12,5 millions d'euros d'économies vont être réalisées sur le seul budget 2014 de l'éducation !**

Vous trouverez ci-dessous le tableau récapitulatif en euros des coupes budgétaires réalisées en application de cette loi.

Nos craintes étaient donc totalement justifiées et il y a visiblement des changements de priorités.

La conclusion que la FAEN tire des éléments statistiques cités est à l'opposé : **il faut améliorer le fonctionnement du système éducatif, maintenir le niveau des exigences et faire respecter, par tous, les personnels et leur travail.**

*La FAEN et ses syndicats font de nombreuses propositions dans ce sens. **Un beau combat syndical en perspective** lors de la préparation des prochains budgets de l'éducation.*

MISSION / PROGRAMME	AUTORISATIONS d'engagement supplémentaires ouvertes	CRÉDITS de paiement supplémentaires ouverts	AUTORISATIONS d'engagement annulées	CRÉDITS de paiement annulés
Enseignement scolaire public du premier degré			-2 022 500	-2 022 500
Enseignement scolaire public du second degré			-5 056 250	-5 056 250
Vie de l'élève	13 500	13 500		
Enseignement privé du premier et du second degrés			-2 469 534	-2 469 534
Enseignement technique agricole			-3 032 250	-3 032 250
Total Enseignement scolaire	13 500	13 500	-12 580 534	-12 580 534

Hommage à Fabienne TERRAL

Elle aurait dû faire la prérentrée en même temps que nous lundi prochain. Mais elle ne la fera pas, assassinée à Albi par la mère de l'une de ses élèves, dans sa classe, devant ses élèves le 4 juillet dernier.

Les vacances scolaires et l'actualité sportive du moment ont fait passer cet acte odieux au second plan dans les médias et dans l'opinion.

L'oubli contribuerait à la banalisation et classerait au simple rang de fait divers cet acte de violence pourtant inacceptable.

Pour lutter contre l'oubli et saluer la mémoire de Fabienne TERRAL, le SNEP-FAEN (soutenu par l'ensemble de la FAEN) appelle les personnels des écoles à effectuer une minute de silence le jeudi 4 septembre à 10 heures.

Vous trouverez ci-contre le communiqué diffusé par le SNEP.



Syndicat National des Écoles Publiques

13 avenue de Taillebourg
75 011 Paris

Tél. : 01 40 24 28 98
courriel : snep.faen@club-internet.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE

Destinataires : rubriques "éducation" des médias.

Objet : **Hommage à Fabienne Terral. Minute de silence le jeudi 4 septembre à 10 h.**

Le 4 juillet 2014, Fabienne Terral, professeur des écoles à Albi, a été assassinée par une mère d'élève. Le dernier jour d'école qui devait être un jour important pour la communauté éducative a tourné au drame. L'émotion et la consternation ont été grandes. C'est toute la communauté éducative qui est en deuil. L'opinion et les médias davantage préoccupés par les événements sportifs du moment n'ont accordé que quelques minutes, quelques lignes à ce drame odieux. La banalisation des insultes, de la violence tolérée, voire encouragée, par notre hiérarchie et les syndicats complaisants, contredit le discours minimaliste des ministres successifs sur le développement de la violence dans les établissements scolaires qui frappe également les élèves.

Si les autorités ont exprimé leur compassion, l'ensemble des enseignants n'a pu honorer la mémoire de Fabienne Terral. C'est injuste et c'est pourquoi

Le SNEP-FAEN et la FAEN invitent tous les collègues à observer une minute de silence le jeudi 4 septembre à 10 h pour lui rendre un hommage national.

Ils exprimeront ainsi également leur colère face à l'attitude désinvolte et laxiste de nos dirigeants devant la gravité de la situation alors que depuis plus de 20 ans la FAEN et ses syndicats attirent en vain l'attention des ministres successifs sur le développement de la violence dans et aux abords des établissements scolaires.

Nous ne nous contenterons pas de bonnes paroles et de discours, il faut des actes forts susceptibles d'améliorer la sécurité des élèves et des personnels ainsi que nos conditions de travail.

Pour chaque délit commis envers le personnel éducatif et les enseignants, il doit y avoir un soutien indéfectible de notre hiérarchie et de l'ensemble de l'administration accompagné d'une réponse judiciaire forte. La FAEN et ses syndicats en formulent aujourd'hui à nouveau la demande auprès de la nouvelle ministre.



Paris, le 29/08/2014
Lionel Saussé
Co-Secrétaire Général SNEP-FAEN



PRÉRENTRÉE DES ENSEIGNANTS

Cette année, la prérentrée des enseignants a lieu le lundi 1er septembre. Rien de très original me direz-vous.

Sauf qu'à l'automne 2013, **le ministre Peillon avait annoncé une prérentrée le vendredi 29 août** et une rentrée des élèves le lundi 1er septembre. Cette décision avait été officialisée par l'arrêté du 21 janvier 2014 fixant le calendrier scolaire des trois années à venir.

La FAEN avait alors lancé une pétition nationale de protestation signée par de nombreux collègues alors que la majorité des syndicats cautionnait la mesure ou se résignait à sa mise en œuvre.

Peu de temps après sa nomination, **Benoît Hamon renonçait, sans prévoir de rattrapage, à cette brimade infligée aux enseignants** par son prédécesseur, décision confirmée par l'arrêté du 1^{er} juillet 2014.

C'est donc tout particulièrement à l'action de la FAEN et des collègues qui s'y sont impliqués que les enseignants doivent de ne pas avoir fait la prérentrée le 29 août.

Reste **que rien n'est réglé pour les rentrées de 2015 et de 2016** où les prérentrées sont toujours respectivement fixées aux 28 et 31 août.

La FAEN poursuivra son action auprès de la nouvelle ministre afin que les mêmes raisons qui ont conduit au report au 1er septembre de la prérentrée de 2014 amènent également au report en septembre des prérentrées de 2015 et 2016.